

# Liaison entre les sentiers Neiz Vran et Saint Sauveur






Longueur : 3 km - Niveau facile

## ATTENTION :

Suite au changement de propriétaire de la carrière de Tromelin, il nous est interdit de passer par la carrière.

En conséquence la liaison entre le sentier de St Sauveur et celui de Neiz Vran est fermée au public, le temps pour nous de trouver une solution.

### Légende :

- Sentier de « St Sauveur » 
- Sentier de « Neiz Vran » 
- Liaison entre les sentiers 
- Balisage de la liaison 
- Points remarquables (voir page suivantes) 

Carte publiée avec l'aimable autorisation N° 40-10,505 de la société IGN France



# Liaison entre les sentiers NeizVran et Saint Sauveur

## Points remarquables

1

Croix en granite de type Cleder à tendance Brignogan elle est érigée sur un socle rectangulaire , orientée au sud et datée du Moyen Age.

C'est une croix pattée monolithe de section octogonale à branches courtes.

Sous le Christ, un écusson à 6 branches qui pourrait être celui de la famille Barbier selon l'Abbé Castel.



2

Les ruines des murs d'enceinte du manoir de Tromelin sont les seuls vestiges que l'on peut apercevoir à l'intérieur de la propriété privée .

La carrière de Tromelin est restée en activité jusqu'au milieu des années 1970. Les blocs de pierre extraits de la carrière ont servi à la construction de la digue du Curnic à Guisseny.

3

La création de cette liaison nous a amené à passer par la carrière avec l'aimable autorisation de tous les propriétaires et de la Mairie de Kerlouan.

Dans ce lieu, l'ASRK a aménagé un escalier, un chemin de marche et sécurisé les accès à l'étang.

Nb : plus d'info à la rubrique « Travaux Exceptionnels »



4

Le moulin du Pont existait déjà au XIXème siècle. Il est resté en activité jusqu'en 2013.

Le bâtiment principal date des années 1900. Le moulin du pont était un des rares moulins à fonctionner avec un système de courroies.



5

L'étang du Pont est alimenté par le Quilimadec, rivière qui sépare les communes de Guisseny et Kerlouan.

Cette réserve d'eau dont le débit alimente le bief du moulin est une propriété privée. Cet étang de 12 ha sert également de refuge aux oiseaux.

